



## Conseil économique et social

Distr. générale  
8 mai 2012  
Français  
Original : anglais

---

### Session de fond de 2012

New York, 2-27 juillet 2012

Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

**Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau tenu par le Conseil lors de sa session de fond de 2011**

## **Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'éducation**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport présente un aperçu des activités menées par le système des Nations Unies pour donner suite à la Déclaration ministérielle adoptée en 2011 par le Conseil économique et social. Il examine les initiatives conjointes lancées par des entités du système des Nations Unies ainsi que leurs partenariats avec d'autres acteurs, analyse les partenariats existants et fait des propositions visant à renforcer ceux établis avec la société civile et le secteur privé. Ces efforts susceptibles d'être porteurs de changement sont également mis en perspective avec la réflexion en cours sur les priorités de la communauté internationale dans le domaine de l'éducation, notamment les nouvelles tendances, les objectifs possibles et les nouvelles idées sur ce que devrait être une politique en matière d'éducation, notamment le renforcement de l'attention portée à la qualité de l'éducation et la nécessité d'améliorer la relation entre l'éducation, la formation et le monde du travail.

---

\* E/2012/100.



## **I. Introduction**

1. Dans sa résolution 2008/29, le Conseil économique et social a décidé que son débat consacré aux questions de coordination concernerait la mise en œuvre de la déclaration ministérielle adoptée à l'issue de l'examen ministériel annuel de l'année précédente. Le débat consacré en 2012 aux questions de coordination portera principalement sur la mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'éducation et examinera le rôle du système des Nations Unies à cet égard.

2. Le présent rapport examine les activités du système des Nations Unies dans le domaine de l'éducation sous l'angle des initiatives coordonnées ou conjointes. Il est fondé sur les contributions fournies par les organismes et bureaux des Nations Unies, et met en lumière le rôle et les vues de deux des principaux acteurs du système des Nations Unies dans ce domaine, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Il aborde également les moyens mis en œuvre par des partenariats avec d'autres organismes du système des Nations Unies et des acteurs extérieurs pour renforcer l'action internationale dans le domaine de l'éducation, en s'attachant notamment à ceux visant à accélérer la réalisation du deuxième objectif du Millénaire pour le développement (Éducation pour tous) et des objectifs connexes.

3. Le système des Nations Unies est actuellement engagé dans un processus tourné vers l'avenir afin d'élaborer un projet à l'échelle du système et un plan d'action pour son programme de développement au-delà de 2015. Le résultat, en termes d'objectifs et programmes de développement durable, de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui aura lieu en juin 2012, pourrait également avoir des incidences sur l'objectif de l'Éducation pour tous. Dans cette perspective, la quatrième partie du rapport est consacrée à l'examen des nouvelles tendances, des défis à relever et des possibilités en matière d'éducation et de leurs incidences potentielles sur la nature des activités futures de la communauté internationale.

## **II. Renforcer les partenariats entre institutions du système des Nations Unies et les mécanismes de coordination pour l'éducation**

### **A. Le mouvement de l'Éducation pour tous, une base commune pour mobiliser les acteurs**

4. Le mouvement de l'Éducation pour tous, principal mécanisme au moyen duquel les organismes des Nations Unies ont élaboré et coordonné leurs activités, est un engagement d'ampleur mondiale visant à fournir une instruction élémentaire de qualité à tous – enfants, jeunes et adultes. Depuis la tenue du Forum mondial sur l'éducation à Dakar, en 2000, plusieurs initiatives stratégiques et cadres de coopération faisant intervenir un large éventail d'acteurs ont vu le jour. Ce processus a beaucoup élargi la participation au mouvement de l'Éducation pour tous, qui, au-delà des ministères de l'éducation, mobilise aussi des représentants de

tous les secteurs de la société, des organisations locales aux sociétés multinationales.

5. Les initiateurs du mouvement de l'Éducation pour tous sont l'UNESCO, l'UNICEF, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et la Banque mondiale. L'UNESCO a été chargé de la coordination globale du mouvement ainsi que d'une série de mécanismes de coordination, notamment le Groupe de haut niveau sur l'Éducation pour tous et le Groupe de travail sur l'Éducation pour tous, qui réunissent de nombreux acteurs, ainsi que de mécanismes à l'intention de groupes d'acteurs particuliers. Parmi ses autres réalisations notables, le Groupe de haut niveau a lancé le *Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous* et mis en place l'Équipe spéciale internationale sur les enseignants pour l'Éducation pour tous.

6. Le contexte mondial dans lequel le mouvement évolue a changé. En 2011, les mécanismes susmentionnés s'étant vu reprocher de n'avoir pas réussi à mobiliser suffisamment d'appuis de haut niveau, l'UNESCO a examiné l'architecture de coordination et a mis en place un mécanisme révisé. Ce nouveau mécanisme a pour objectifs de garantir des liens plus étroits entre les activités relatives à l'Éducation pour tous aux niveaux national, régional et mondial; mobiliser un soutien politique de haut niveau grâce à un forum annuel de haut niveau; évaluer les progrès lors d'une réunion mondiale annuelle; et fournir des orientations stratégiques par l'intermédiaire d'un comité directeur. Tous les acteurs sont représentés dans ces structures afin de garantir leur efficacité, leur maîtrise et le respect du principe de responsabilité.

7. La coordination mondiale et régionale du mouvement de l'Éducation pour tous a facilité le partage d'informations, de compétences et de réseaux entre les pays, les divers organismes du système des Nations Unies ainsi que d'autres parties prenantes concernées. Un partage des rôles et des responsabilités s'est imposé et l'UNESCO a entrepris de faciliter le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de l'Éducation pour tous au moyen du *Rapport annuel mondial de suivi sur l'Éducation pour tous*. En outre, le Partenariat mondial pour l'éducation (ex-Initiative pour l'accélération de l'Éducation pour tous) s'est concentré sur la mobilisation de financements, et plusieurs autres partenariats et initiatives thématiques ont été axés sur la sensibilisation à des aspects particuliers du mouvement, et des groupes de travail régionaux ont été mis en place. Par exemple, le groupe de travail pour l'Asie et le Pacifique comprend la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et des organisations régionales telles que la Banque asiatique de développement et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

## **B. Partenariats et initiatives particuliers**

8. Plusieurs partenariats et initiatives thématiques ont été créés depuis la tenue du Forum mondial sur l'éducation en 2000, notamment des multipartenariats avec un ou deux organismes chefs de file assurant les tâches de secrétariat ou le rôle de mécanisme de coordination. Chaque partenariat possède en général son propre système de gouvernance et fonctionne de façon indépendante, ce qui offre à ses membres la possibilité de lancer une concertation sur les politiques à mener, la création et le partage de connaissances, la sensibilisation et la mobilisation d'appuis.

Certaines initiatives thématiques portent sur des groupes particuliers d'enfants vulnérables (par exemple, l'Équipe spéciale mondiale sur le travail des enfants et l'Éducation pour tous), tandis que d'autres se concentrent sur des thèmes de développement international, le contenu de l'éducation (par exemple, l'Équipe spéciale interinstitutions sur l'éducation et le Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme) et les difficultés d'accès à l'éducation (par exemple, l'Initiative visant à supprimer les droits de scolarité et les programmes d'alimentation scolaire).

9. Parmi les partenariats et initiatives phares, on peut mentionner le Groupe consultatif sur le jeune enfant (soins et développement), l'initiative sur le droit à l'éducation pour les personnes handicapées, le Réseau interinstitutionnel pour l'éducation dans les situations d'urgence et la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012). Certains partenariats sont présentés ci-dessous de manière plus détaillée.

10. Le Partenariat mondial pour l'éducation a été créé en 2002 pour accélérer les progrès accomplis dans l'universalisation de l'éducation primaire. Pacte conclu pour financer des politiques et des programmes sectoriels relatifs à l'Éducation pour tous au niveau des pays, il est dirigé par un conseil d'administration composé de représentants de pays en développement, des donateurs, de la société civile, de syndicats d'enseignants, du secteur privé et d'organismes multilatéraux. Lors d'une conférence de reconstitution des ressources qui a eu lieu en novembre 2011, environ 1,54 milliard de dollars ont été promis à cette initiative, dont le secrétariat est appuyé par la Banque mondiale et dont le Président du Conseil d'administration est pris en charge par l'UNESCO.

11. L'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles, lancée en 2000 à Dakar, qui est depuis toujours l'un des programmes phares du mouvement de l'Éducation pour tous, s'emploie à accroître l'accès des filles à une éducation de meilleure qualité. L'Initiative, dont l'UNICEF est l'organisme chef de file, est un réseau de partenaires de tous niveaux guidé par un Comité consultatif mondial et composé de représentants d'organisations internationales, de la société civile, du secteur privé et des donateurs, qui vise à combler le fossé entre les sexes en matière d'instruction primaire et secondaire, d'ici à 2015.

12. L'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour les adolescentes, coprésidée par le FNUAP et l'UNICEF, en partenariat avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'UNESCO, l'UNICEF, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), mobilise des partenaires pour promouvoir les droits des filles, notamment à la santé et à l'éducation, et leur accession à des postes à responsabilité. Dans le domaine de l'éducation, il met l'accent sur une éducation de qualité et l'achèvement de la scolarité pour les filles, en particulier leur passage de l'enseignement primaire au secondaire.

13. L'initiative Faits et données sur l'égalité des sexes, cogérée par ONU-Femmes et la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU en collaboration avec les États Membres, la Banque mondiale et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), cherche à renforcer les activités visant à produire des indicateurs comparables ventilés par sexe en matière d'éducation, d'emploi, de création d'entreprise et de

patrimoine, et mettra au point une base de données regroupant des données et métadonnées internationales dans ces domaines.

14. L'initiative Concentrer les ressources sur la santé à l'école fournit le cadre interinstitutionnel nécessaire à la collaboration entre le Programme alimentaire mondial (PAM), l'OMS et l'UNICEF pour mieux adapter les écoles aux enfants grâce à des politiques de santé scolaire, à la fourniture d'eau potable et d'assainissement, à une éducation à la santé axée sur les compétences et à des services scolaires de santé et de nutrition. Les programmes de repas scolaires, par exemple, jouent un rôle de filet de sécurité pour les familles pauvres et contribuent à retenir les enfants à l'école, en particulier les filles. Dans le cadre de cette initiative, des repas fournis par le PAM ont servi de support à des programmes de déparasitage de l'OMS garantissant que les nutriments vitaux des aliments soient effectivement absorbés et utilisés pour la croissance et le développement des enfants; et le PAM et la Banque mondiale ont noué un partenariat sur le thème « Repenser l'alimentation scolaire au XXI<sup>e</sup> siècle » afin de promouvoir une transition mondiale vers des programmes d'alimentation scolaire dirigés et financés par chaque pays.

15. Le module Éducation du Comité permanent interinstitutions, dirigé par l'UNICEF et Save the Children, sert à renforcer la capacité et la préparation des agents des organismes d'aide humanitaire et des autorités gouvernementales à coordonner et gérer des programmes éducatifs dans les situations d'urgence.

16. Le Réseau interinstitutionnel pour l'éducation dans les situations d'urgence, un réseau mondial et ouvert rassemblant des représentants de divers secteurs, a constaté que, en période de conflit, l'éducation contribue à renforcer la cohésion sociale et à accroître le capital social des enfants tout en leur donnant un sentiment de structure et de normalité et en les protégeant contre les mauvais traitements, les enlèvements et l'enrôlement dans des groupes armés. Après un conflit, l'éducation est un élément fondamental de la réconciliation et du rétablissement de la confiance. Les repas scolaires et autres services servent à renforcer les effets de l'amélioration de l'éducation. En outre, la Coalition mondiale pour la protection de l'éducation est une coalition interinstitutionnelle sans équivalent, créée en 2010 pour résoudre le problème des agressions délibérées contre l'éducation pendant un conflit armé.

17. Éducation pour les populations rurales est un partenariat mondial lancé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'UNESCO pour éliminer les obstacles qui empêchent les pauvres d'accéder à l'éducation, notamment la fracture entre urbains et ruraux en termes de connaissances, d'éducation et de formation. Ce partenariat a permis d'intégrer l'éducation pour les populations rurales dans les stratégies nationales et mondiale et a promu avec succès une coopération intersectorielle entre ministères de l'agriculture et de l'éducation.

18. Le Comité interinstitutions pour la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014) est un mécanisme de collaboration réunissant 22 organismes des Nations Unies et axé sur les aspects éducatifs du développement durable et la promotion d'une conception de l'avenir qui soit commune au système des Nations Unies. Il s'emploie à montrer l'importance de l'éducation au service du développement durable et ses incidences dans tous les domaines de l'éducation. Par exemple, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) mène des activités d'éducation ciblées dans les domaines de la santé, de l'eau, de l'assainissement et de

l'hygiène pour promouvoir une éducation fondée sur des valeurs s'agissant des ressources en eau.

19. L'Initiative mondiale en faveur des enfants non scolarisés, dirigée par l'UNICEF et l'Institut de statistique de l'UNESCO, a pour objectifs de réduire le nombre d'enfants non scolarisés et de lutter contre les disparités en termes d'accès et d'assiduité à l'école grâce à des politiques et stratégies visant à accroître la fréquentation scolaire des enfants marginalisés, en se fondant sur une analyse par pays des blocages et obstacles qui limitent la fréquentation scolaire dans 26 pays. En collaboration avec la Banque mondiale, l'UNICEF a également commencé d'élaborer un modèle nommé Simulation pour l'équité dans l'éducation, qui comprend une base de données sur les stratégies efficaces pour améliorer l'accès à l'école et les acquis scolaires de groupes d'enfants exclus ainsi qu'une méthode d'estimation des coûts marginaux de ces interventions (en termes tant d'offre que de demande).

20. L'Initiative visant à la suppression des droits de scolarité, lancée en 2005 par l'UNICEF et la Banque mondiale, est axée sur l'élaboration d'une base de données sur l'incidence de l'abolition des droits de scolarité; la fourniture d'un appui technique aux pays; et le renforcement du dialogue politique national et mondial sur ce sujet. La suppression des droits de scolarité s'est déjà traduite par une augmentation substantielle des effectifs inscrits dans l'enseignement primaire, en particulier dans les pays africains, et a permis d'y améliorer le ratio filles-garçons.

21. Le Groupe interinstitutions de l'enseignement et la formation techniques et professionnels comprend l'OIT, l'OCDE, la Banque mondiale et l'UNESCO. Des banques et organisations régionales ont également rejoint le Groupe. Le Groupe a fourni des contributions essentielles au plan d'action de la stratégie de formation et de développement des ressources humaines du Groupe des Vingt. Des bilans de pays conjoints ont été effectués et des tables rondes à l'intention d'un large éventail de parties prenantes ont été organisées. Deux groupes techniques ont été établis en vue de définir des indicateurs de base pour le suivi et l'évaluation de l'enseignement et la formation techniques et professionnels ainsi que sur les mesures visant à rendre plus écologiques l'enseignement et la formation techniques et professionnels et le perfectionnement des compétences.

22. Au niveau des pays, l'initiative de l'ONU « Unis dans l'action » a permis d'améliorer la coordination des divers organismes du système des Nations Unies dans plusieurs pays en promouvant une division du travail fondée sur leurs avantages comparatifs. En outre, les groupes locaux de coordination des donateurs ont entrepris d'établir des listes de donateurs et ont aidé des pays à élaborer et mettre en œuvre des plans concernant le secteur de l'éducation, y compris en fournissant des financements. L'initiative intitulée « Promouvoir par l'éducation les valeurs civiques et les compétences pratiques chez les adolescents », élaborée en Iraq par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), l'UNESCO et le FNUAP avec une forte implication de leurs homologues nationaux est un exemple intéressant de partenariat institutionnel sur le terrain, qui contribue à l'élaboration d'un programme d'éducation civique visant à réduire le risque de violences interethniques et interconfessionnelles.

23. La coordination mondiale et les divers partenariats et initiatives en faveur de l'Éducation pour tous ont préservé la dynamique et la volonté politiques en faveur de la réalisation des objectifs correspondants et pesé sur les préoccupations de la

communauté internationale. Néanmoins, l'examen de l'architecture de coordination effectué par l'UNESCO a fait ressortir que les priorités au niveau mondial ne tenaient pas suffisamment compte des débats menés au niveau des pays sur les questions fondamentales.

### **C. L'Initiative mondiale pour l'éducation lancée par le Secrétaire général**

24. Conscient que l'éducation est une des pierres angulaires de la société, le Secrétaire général en a fait une des priorités de son plan d'action pour les cinq prochaines années et a décidé de lancer une nouvelle Initiative mondiale pour l'éducation ayant pour objectifs d'inscrire celle-ci au premier rang des priorités sociales, politiques et de développement et de mobiliser des appuis supplémentaires pour réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international en matière d'éducation.

25. Cette initiative est également fondée sur la prise de conscience du rôle central joué par l'éducation pour rendre les individus plus résistants aux changements brutaux que provoquent les crises mondiales : sans éducation, pas de relèvement. Les budgets alloués à l'éducation doivent donc être préservés, même pendant la période d'austérité actuelle. Faire des économies sur le budget de l'éducation affaiblit l'économie pour de nombreuses années. Au cours des 10 dernières années, la progression du taux d'inscription et le recul des disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire ont directement découlé d'une volonté et d'un engagement politiques forts, conjugués à des mesures judicieuses et un financement adéquat.

26. À l'approche de 2015, échéance fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, l'Initiative mondiale devrait donner une forte impulsion au mouvement planétaire en faveur de l'éducation et : a) donner au secteur de l'éducation une plus grande visibilité politique et rassembler un large éventail d'acteurs; b) stimuler un mouvement mondial visant à assurer à tous, d'ici à 2015, une éducation de qualité, appropriée et sans exclusive, ce qui permettrait par la même occasion de faire progresser la mise en œuvre du programme de développement dans son ensemble, notamment les autres objectifs du Millénaire; et c) générer des fonds supplémentaires et suffisants au moyen d'activités de sensibilisation continues.

27. Le Cabinet du Secrétaire général a mis en place un comité directeur comprenant les organismes qui ont été à l'origine du mouvement pour l'Éducation pour tous ainsi qu'ONU-Femmes pour travailler sur les priorités, les objectifs et la stratégie de l'Initiative. Les trois domaines prioritaires de l'Initiative sont les suivants : a) scolariser tous les enfants; b) améliorer la qualité de l'éducation; et c) favoriser l'avènement d'une citoyenneté mondiale. Le Secrétaire général lancera l'Initiative en marge de la soixante-septième session de l'Assemblée générale.

## **III. Renforcer les partenariats entre le système des Nations Unies et les autres acteurs**

28. Les gouvernements sont responsables et comptables de la fourniture d'une éducation de base de qualité, mais il est largement admis que les acteurs non

étatiques ont également un rôle important à jouer. Leurs contributions peuvent prendre différentes formes, notamment comme prestataires de services, innovateurs, agents de promotion ou partenaires politiques. Les partenariats entre le système des Nations Unies et les autres acteurs se sont multipliés au cours de la dernière décennie. Le niveau de participation de la société civile et du secteur privé au dialogue politique peut être considéré comme l'une des réussites de la coordination mondiale du mouvement pour l'Éducation pour tous.

29. Les organismes du système des Nations Unies ont renforcé la représentation des principaux acteurs dans les débats et activités politiques. Par exemple, en plus des partenariats et initiatives thématiques susmentionnés, l'UNESCO a mis en place des mécanismes officiels de collaboration avec les organisations non gouvernementales (Consultation collective des organisations non gouvernementales pour l'Éducation pour tous), le secteur privé (Partenariat pour l'éducation) et le Réseau des parlementaires pour l'Éducation pour tous. À ces mécanismes s'ajoute l'Initiative E9, un mécanisme de coopération Sud-Sud entre les neuf pays en développement les plus peuplés.

## **A. Vue d'ensemble des partenariats avec différentes catégories d'acteurs**

### **Organisations régionales et sous-régionales spécialisées dans l'éducation**

30. Des partenariats solides ont été noués avec un large éventail d'organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales de tous les continents, qui jouent un rôle central dans le suivi des progrès accomplis dans la réalisation de l'Éducation pour tous, des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs régionaux relatifs à l'éducation et dans la promotion du respect du principe de responsabilité. Des structures ont également été mises en place au niveau des commissions économiques régionales en vue de promouvoir l'éducation et des partenariats avec les banques régionales de développement ont contribué à renforcer la communication et les capacités dans ce domaine.

31. Parmi les exemples de partenariats régionaux, on peut citer la coopération entre ONU-Habitat et l'Organisation des ministres de l'éducation de l'Asie du Sud-Est, l'Institut africain d'éducation Sathya Sai et des organisations non gouvernementales internationales pour mettre en œuvre au niveau national des projets d'éducation dans le domaine de l'eau. En ce qui concerne les commissions régionales, la « stratégie de la Commission économique pour l'Europe pour une éducation au service du développement durable », qui constitue le pilier de la mise en œuvre de la stratégie au niveau régional, encourage les multipartenariats en Europe.

32. Le nombre de partenariats fondés sur une coopération Sud-Sud a augmenté ces derniers temps. Par exemple, un partenariat entre le Gouvernement brésilien et le PAM a débouché sur la création du Pôle d'excellence contre la faim du PAM, qui collabore avec les gouvernements d'Amérique latine en vue de renforcer les capacités nationales des programmes d'alimentation scolaire et autres. Un partenariat novateur entre ONU-Femmes et le Barefoot College (Inde) a aidé à former 25 femmes africaines, principalement des grands-mères analphabètes provenant du Libéria, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie et du Soudan du Sud, aux techniques d'énergie solaire en vue de l'installation et de



l'entretien de panneaux et systèmes solaires pour électrifier leurs maisons et leurs villages. En 2012, le Barefoot College est également devenu le premier partenaire de la société civile à rejoindre le Partenariat mondial de l'UNESCO pour l'éducation des filles et des femmes.

### **Société civile**

33. Le système des Nations Unies collabore de plus en plus avec les organisations de la société civile pour promouvoir les objectifs de développement. En témoigne l'augmentation du nombre et de la diversité des membres du mécanisme de coordination pour les partenariats avec la société civile mis en place par l'UNESCO, la Consultation collective des organisations non gouvernementales pour l'Éducation pour tous, qui comprend maintenant près de 300 organisations nationales, régionales et internationales. Le FNUAP et l'UNICEF ont ouvert leurs partenariats à des organisations confessionnelles et ont mis au point des outils particuliers pour mener avec elles des activités sur le terrain.

34. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) est le premier programme des Nations Unies dans l'organe directeur duquel, à savoir le Conseil de coordination du Programme, la société civile est représentée officiellement. Les organisations non gouvernementales membres du Conseil ont joué un rôle important dans la prise en considération du point de vue de la société civile, notamment celui des personnes vivant avec le VIH, dans les politiques et la programmation d'ONUSIDA. Dans le domaine de l'éducation, elles ont joué un rôle décisif en appuyant les initiatives visant à renforcer l'intégration des politiques et programmes globaux d'éducation sexuelle dans sa stratégie pour la période 2011-2015.

35. Lorsqu'elles sont partenaires des organisations du système des Nations Unies, les organisations de la société civile interviennent d'ordinaire à divers titres, notamment dans le dialogue politique, la sensibilisation et la mobilisation, le suivi, la fourniture de services de remplacement et la mise au point de méthodes innovantes, ce qui renforce leurs capacités. Cependant, au niveau national, la participation des organisations non gouvernementales au dialogue politique est variable, car il existe toujours une réticence à les inclure pleinement dans le processus de prise de décisions.

36. Les institutions du système des Nations Unies ont également noué des partenariats avec des organisations de la société civile par le biais de subventions à la mise en œuvre de projets particuliers. Par exemple, en Afrique et en Asie, ONU-Femmes soutient l'accès des femmes et des filles à l'enseignement secondaire et professionnel par le truchement du Fonds pour l'égalité des sexes.

### **Parlementaires**

37. Les parlementaires jouent un rôle essentiel en légiférant dans le domaine de l'éducation, en approuvant les budgets nationaux prévoyant un financement pour l'éducation, en contrôlant les dépenses publiques et l'action gouvernementale et en représentant les citoyens et les électeurs, dont ils expriment les préoccupations. L'appui des parlementaires contribue à faire de l'Éducation pour tous une priorité absolue dans les programmes nationaux, notamment en défendant l'éducation en tant que droit fondamental, en mettant en œuvre des stratégies et législations en matière d'éducation, en mobilisant des ressources financières pour l'éducation et en

suivant les progrès accomplis dans la réalisation de l'Éducation pour tous et des objectifs du Millénaire relatifs à l'éducation.

38. Quatre instances parlementaires pour l'éducation ont été mises en place avec l'aide de l'UNESCO : le Forum des parlementaires africains pour l'éducation, le Forum des parlementaires arabes pour l'éducation, le Forum des parlementaires latino-américains et caribéens pour l'éducation et le Forum des parlementaires de l'Asie et du Pacifique pour l'éducation. Lors de la première session de l'assemblée générale de cette dernière instance, qui a eu lieu à Jakarta les 6 et 7 juillet 2010, les représentants ont adopté un plan d'action pour la mise en œuvre de politiques d'éducation sans exclusive et pour mobiliser des ressources financières et humaines en faveur de l'Éducation pour tous au cours de l'exercice biennal suivant.

### **Secteur privé**

39. Le secteur privé n'est pas un nouvel acteur dans le domaine de l'éducation. Son rôle et ses fonctions continuent de susciter d'âpres discussions au sein de la communauté éducative, mais au cours des dernières années la nécessité d'approfondir et de renforcer sa participation active s'est imposée progressivement, notamment grâce à des partenariats entre secteur public et secteur privé et à des multipartenariats. Le nombre de partenariats à vocation éducative entre les organismes du système des Nations Unies et des entreprises, des organisations professionnelles ou des fondations d'entreprise s'est multiplié au cours de la dernière décennie.

40. Les entreprises technologiques ont été particulièrement actives au sein du mouvement pour l'Éducation pour tous. Par exemple, l'UNESCO a noué des partenariats avec Nokia, Microsoft, Intel et Cisco pour promouvoir l'utilisation de nouvelles technologies dans la formation des enseignants, pour l'alphabétisation, le développement des compétences et l'apprentissage à distance, et avec des sociétés spécialisées dans d'autres industries, comme Procter and Gamble, pour augmenter le taux d'alphabétisation des femmes et des filles, ainsi que GEMS, pour améliorer la formation des enseignants. Le secteur privé fournit également une aide pour mesurer les résultats de l'apprentissage grâce à des techniques novatrices. Par exemple, l'UNESCO et l'UNICEF ont noué un partenariat avec la Brookings Institution et la Hewlett Foundation pour élaborer de nouveaux indicateurs d'apprentissage qui renseignent sur la réalisation d'objectifs qualitatifs. Sous les auspices du mouvement pour « l'éducation au service du développement durable », les partenariats avec le secteur privé se développent, notamment dans le domaine de l'enseignement multimédia sur la durabilité.

41. Outre des partenariats bilatéraux portant sur des projets déterminés avec telle ou telle entreprise ou fondation, les organismes du système des Nations Unies s'efforcent de mettre en place des programmes novateurs permettant d'élargir les partenariats à diverses parties prenantes. En mai 2011, l'UNESCO a mis en place un partenariat mondial pour l'éducation des filles et des femmes afin de donner un nouvel élan à l'appui fourni par divers partenaires à la scolarisation des filles dans l'enseignement secondaire et à l'alphabétisation des femmes. Ce partenariat a permis d'attirer un certain nombre de partenaires du secteur privé. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a également instauré un partenariat avec des entités publiques et privées en vue de mettre au point des programmes de formation et d'accompagnement professionnel pour encourager

l'esprit d'entreprise chez les jeunes. De tels programmes ont été mis en œuvre en Tunisie et dans des pays d'Afrique subsaharienne en vue de permettre aux jeunes de générer leurs propres revenus, dans un contexte marqué par un chômage massif des jeunes et une forte instabilité sociale et politique.

42. L'UNESCO et le Forum économique mondial ont lancé une initiative conjointe intitulée Partenariats pour l'éducation en vue de favoriser, éclairer et faciliter la mise en place de multipartenariats dans le domaine de l'éducation. Cette coalition de partenaires publics et privés vise à élaborer des modèles novateurs de partenariats dans le secteur de l'éducation. Grâce à cette initiative, l'UNESCO et le Forum économique mondial ont dégagé et diffusé des principes et modèles éprouvés en la matière, renforcé la représentation et l'appui de partenaires privés au mouvement de l'Éducation pour tous et renforcé les capacités permettant de développer ces partenariats. Parmi les principaux résultats, on peut citer : a) la publication d'une étude sur les modèles de partenariat en matière d'éducation<sup>1</sup>; b) un manuel destiné à aider à suivre et évaluer les partenariats dans le secteur de l'éducation<sup>2</sup>; c) la création d'un portail Web destiné à renforcer le partage d'informations et de réussites pratiques<sup>3</sup>; et d) des activités de renforcement des capacités au Rwanda. Tirant parti de l'expérience acquise au cours des cinq dernières années, l'initiative Partenariats pour l'éducation a amorcé une phase de transition vers la mise en place d'une alliance mondiale d'entreprises partenaires pour l'éducation, sous la direction de l'UNESCO.

## **B. Analyse des partenariats existants et des moyens de les améliorer**

43. L'augmentation des partenariats dans le secteur de l'éducation fait naître de nouvelles possibilités et de nouveaux défis pour le système des Nations Unies. En intensifiant le dialogue et la coopération avec d'autres intervenants, les organismes des Nations Unies ont pu encourager les innovations, mobiliser des financements et renforcer les compétences, les capacités et l'appui du public en matière d'éducation. Les partenariats, en favorisant une action multidimensionnelle pour des objectifs éducatifs, notamment de la part des acteurs dans les domaines de la nutrition et de la santé, contribuent ainsi à améliorer les résultats.

44. Dans le même temps, le système des Nations Unies doit gérer avec doigté les risques potentiels des partenariats, notamment en termes d'intégrité, de réputation, de coûts de transaction et de dilution des incidences mesurables. Lorsqu'ils nouent des partenariats avec d'autres intervenants, les organismes du système des Nations Unies doivent disposer d'une stratégie et d'une méthodologie claires, de solides compétences en matière de partenariat, d'une très bonne connaissance de la légitimité et des activités des partenaires dans le domaine de l'éducation, ainsi que d'une analyse sûre du contexte local, notamment en ce qui concerne le système éducatif. Les analyses qui suivent sont fondées sur les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération entre

<sup>1</sup> A. Draxler, *New Partnerships for EFA: Building on Experience*, UNESCO-Institut international de planification de l'éducation et Forum économique mondial, 2008.

<sup>2</sup> N. Marriott, H. Goyder, *Manual for Monitoring and Evaluating Education Partnerships*, UNESCO-Institut international de planification de l'éducation, 2009.

<sup>3</sup> [www.unesco.org/pfcore/](http://www.unesco.org/pfcore/).

l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires concernés, en particulier le secteur privé (A/66/320).

*Comment évaluer, définir et reproduire des modèles de partenariat réussis en matière d'éducation?*

45. En renforçant le partage des expériences et des connaissances en matière de partenariats, qu'ils soient constructifs ou pas, par exemple par l'entremise du site Web consacré aux relations entre les Nations Unies et les entreprises ([www.business.un.org](http://www.business.un.org)) ou de la plate-forme en ligne de Partenariats pour l'éducation ([www.unesco.org/pfore/](http://www.unesco.org/pfore/)), le personnel et les partenaires des organisations du système des Nations Unies peuvent répertorier les pratiques efficaces en matière de partenariat et leurs critères de réussite. Cependant, l'expérience montre que les données probantes concernant l'incidence des partenariats en matière d'éducation ne sont pas recueillies de manière systématique. Il est donc essentiel de mettre au point et d'utiliser des cadres de suivi et d'évaluation, non seulement pour suivre l'exécution et évaluer les résultats de programmes de partenariat particuliers, mais aussi pour éclairer l'élaboration de nouveaux projets et initiatives. Les études d'impact doivent se concentrer sur les changements apportés à l'éducation par les programmes de partenariat. En outre, le processus d'évaluation devrait éventuellement évaluer la rentabilité du partenariat (au moyen d'une analyse coûts-bénéfices), ainsi que des changements institutionnels effectués au sein des organisations partenaires.

46. L'expérience de l'UNICEF indique que des partenariats solides sont essentiels pour améliorer l'accès à une éducation de qualité pour les personnes les plus marginalisées. Outre les partenariats traditionnels avec les pays donateurs, des progrès ont pu être accomplis grâce à des partenariats aux niveaux national et régional, entre les organismes des Nations Unies, ainsi que par des partenariats multilatéraux. Par exemple, le partenariat entre l'UNICEF et le Commonwealth of Learning a facilité l'intégration de la stratégie pour une école adaptée aux enfants dans les programmes des instituts de formation des enseignants de huit pays.

47. Il est également important d'analyser comment les partenariats ont permis de renforcer les synergies entre divers objectifs du Millénaire pour le développement. Cela permettra de mettre en évidence le rôle crucial que la collaboration peut jouer dans le domaine de l'éducation dans la dernière ligne droite vers la réalisation de ces objectifs. Par exemple, en Afrique de l'Est et en Afrique australe, ONUSIDA est à la tête d'une initiative visant à mobiliser les acteurs régionaux et nationaux pour améliorer la fourniture de services d'éducation et de santé sexuelle et reproductive aux jeunes, ce qui favorise les synergies entre deux objectifs du Millénaire pour le développement.

*Comment améliorer la sélection des partenaires et les processus d'engagement?*

48. Avant de s'engager dans un programme de partenariat dans le secteur de l'éducation, il est essentiel de procéder à une évaluation et à une projection complètes des besoins afin de définir les problèmes à traiter, les mesures nécessaires et les partenaires potentiels. Le secteur de l'éducation se caractérise par un large éventail d'acteurs et de parties prenantes non étatiques. En outre, l'augmentation du nombre d'organisations non gouvernementales, de syndicats d'enseignants, d'associations de parents, de philanthropes, de fondations et de cabinets de

consultants peut rendre le processus de recrutement des partenaires quelque peu complexe. La projection est un exercice important, qui implique les principaux acteurs et programmes concernés par le partenariat en vue d'éviter les doublons et les chevauchements avec des activités en cours et d'évaluer les forces et les faiblesses des partenaires potentiels ainsi que les possibilités et risques éventuels d'un partenariat. Le processus de sélection des partenaires doit notamment tenir compte des aspects suivants : charte déontologique; enregistrement officiel; antécédents judiciaires; expérience, portée, ampleur et résultats des activités antérieures en matière d'éducation; nature et degré des relations avec le gouvernement et d'autres acteurs de l'éducation.

*Quelles sont les implications pour les organisations du système des Nations Unies, notamment en matière de renforcement des capacités et de formation de leur personnel?*

49. La collaboration avec des partenaires extérieurs peut procurer des fonds supplémentaires pour des projets et programmes éducatifs, apporter de nouvelles perspectives et approfondir la base de connaissances, par exemple grâce à la mise en œuvre de nouvelles technologies.

50. Pour mettre au point et gérer un programme de partenariat, le personnel des organisations du système des Nations Unies doit être bien préparé et doté des outils et compétences nécessaires. Les organisations doivent avoir une stratégie claire pour établir des partenariats avec des acteurs non étatiques, former leur personnel et renforcer ses capacités en matière de partenariats et créer un climat propice à l'amélioration de la coordination et de la coopération entre spécialistes de l'éducation, agents chargés du partenariat et départements des affaires juridiques.

*Comment le système des Nations Unies peut-il instaurer un environnement plus favorable aux partenariats?*

51. En s'appuyant sur leur compétence et leur capacité de rassembler, les organisations du système des Nations Unies peuvent jouer un rôle de facilitateur et d'arbitre bienveillant pour renforcer la collaboration et les partenariats entre différentes parties. Cela peut être particulièrement efficace pour renforcer la confiance entre gouvernements et acteurs de la société civile. En outre, l'utilisation de l'informatique, de la télématique et des médias sociaux augmente la souplesse et suscite un sentiment de plus grande responsabilité en termes d'obtention de résultats.

#### **IV. Programme de l'ONU en matière de développement et éducation : perspectives d'avenir**

52. Lorsqu'elle examinera les tendances qui se font jour en matière d'éducation dans le monde et les perspectives d'avenir en la matière, il faudra que l'ONU tienne compte pour son programme international d'éducation de la diversité des situations de développement à l'échelle mondiale et des problèmes spécifiques que celles-ci posent en ce qui concerne l'éducation, notamment dans les pays à revenu intermédiaire et à revenu élevé qui peuvent avoir atteint les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à l'éducation mais continuent de rencontrer d'importantes difficultés dans ce domaine.

53. Il importe de mentionner à cet égard les problèmes que connaît le système des Nations Unies s'agissant du programme international d'éducation de 2015. Le cadre relatif aux objectifs du Millénaire pour le développement, adopté un mois après le Cadre d'action de Dakar, a remis en question l'initiative Éducation pour tous (EPT) en tant que seule référence en matière de développement de l'éducation au niveau mondial et a contribué à limiter la portée du programme international d'éducation à l'enseignement primaire pour tous et à l'égalité des sexes. Il est important de garder à l'esprit les objectifs généraux de l'EPT, notamment les soins apportés aux jeunes enfants et leur éducation, l'alphabétisation des jeunes et des adultes, le perfectionnement des compétences techniques et l'amélioration de la qualité et de la pertinence des apprentissages fondamentaux. L'EPT porte notamment sur la formation tout au long de la vie dans des cadres scolaires, extrascolaires et informels. Ces aspects doivent être pris en compte dans le programme de l'ONU en matière de développement au-delà de 2015.

#### **A. Vue d'ensemble de progrès accomplis pour ce qui est de la réalisation des objectifs de développement en matière d'éducation**

54. Le monde a été le témoin des progrès réguliers accomplis s'agissant de la réalisation des objectifs de développement en matière d'éducation (objectifs 2 et 3 du Millénaire pour le développement et objectifs de l'EPT), en particulier d'éducation pour tous et de parité des sexes au niveau de l'enseignement primaire. Les progrès concernant l'éducation ont été sensibles et n'ont pas seulement reflété l'accroissement des possibilités sur le plan éducatif mais également l'égalité de l'accès à l'éducation pour les filles et les garçons. De 1999 à 2008, 52 millions d'enfants sont venus grossir les rangs des écoliers du primaire et le nombre de ceux inscrits en préprimaire a augmenté de 31 %. Cent quarante-huit millions d'enfants ont été les bénéficiaires de cette évolution. En outre, le nombre d'enfants non scolarisés a diminué de moitié en Asie du Sud et en Asie occidentale. En Afrique subsaharienne, en dépit d'un important accroissement de la population en âge de fréquenter l'école primaire, les taux d'inscription ont augmenté d'un tiers<sup>4</sup>.

55. Dans une large mesure, les progrès accomplis tiennent au fait que les gouvernements ont accru leurs investissements. Les pays à faible revenu ont, collectivement, fait passer la part des recettes nationales consacrées à l'éducation de 2,9 % à 3,8 % depuis 1999. Depuis l'adoption de la Déclaration ministérielle de 2011, des progrès notables ont été constatés et d'importants engagements pris pour ce qui est de l'éducation dans le monde. L'engagement pris récemment par le Partenariat mondial pour l'éducation d'accroître l'aide bilatérale relative à l'éducation et d'améliorer l'accès à l'éducation et la qualité de celle-ci entre 2011 et 2014 montre que la nécessité d'axer les efforts non pas seulement sur l'accès mais aussi sur des résultats de qualité a été reconnue.

56. En dépit des engagements pris, des partenariats établis et des progrès réalisés sur le plan des inscriptions scolaires et de l'égalité des sexes, tous sans précédent, les avancées sont inégales entre les régions et les pays et au sein de ces régions et pays, et souvent trop lentes compte tenu de l'échéance fixée à 2015. Les progrès

<sup>4</sup> Voir *Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2011 : La crise cachée : les conflits armés et l'éducation*, UNESCO, Paris, 2011.

réalisés pour atteindre les objectifs définis n'ont été ni suffisants ni assez rapides pour que les dates butoirs soient respectées, en particulier en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et en Asie occidentale. L'accent mis sur l'accélération des progrès vient à un moment où se présentent des possibilités et une dynamique uniques pour la communauté internationale, confrontée aux effets des crises financières qui s'éternisent et à des conflits et une instabilité qui vont s'accroissant. De manière générale, de tous les objectifs du Millénaire pour le développement, les objectifs qui concernent l'éducation sont ceux qui sont le plus près d'être atteints et qui incitent certains dirigeants à porter leur attention sur d'autres domaines<sup>5</sup>. Il est toutefois devenu de plus en plus évident que, sans de nouveaux engagements et sans une action concertée, les pays risquent fort de ne pas atteindre les objectifs 2 et 3 du Millénaire pour le développement et les objectifs de l'EPT.

## B. Tendances internationales en matière d'éducation

57. Le suivi des progrès accomplis pour ce qui est de la réalisation des objectifs de l'EPT et du Millénaire pour le développement ayant trait à l'éducation a permis de tirer des enseignements pouvant s'avérer utiles s'agissant des perspectives d'avenir en particulier pour ce qui est des aspects ci-après :

a) **Inégalités** : En dépit des progrès rapides constatés en ce qui concerne l'amélioration de l'accès à l'enseignement scolaire de base dans le monde entier, des inégalités importantes subsistent entre les pays et, dans de nombreux pays, les moyennes nationales masquent des inégalités criantes sur le plan des niveaux d'instruction et des résultats obtenus. Certains facteurs contribuant à la marginalisation éducative, tels que le sexe et la provenance géographique, continuent de s'ajouter à la pauvreté, à la langue, au statut de minorité, au VIH/sida, à l'âge (en particulier, dans le cas des adolescents) et au handicap pour créer des obstacles se renforçant mutuellement, en particulier dans les pays à faible revenu et touchés par des conflits;

b) **Pays touchés par des conflits** : La nécessité de faire respecter l'exercice du droit à l'éducation est des plus importantes lors des crises humanitaires, en particulier dans les pays pauvres touchés par des conflits, où 28 millions d'enfants ne sont pas scolarisés (42 % du total mondial). Les taux d'inscription bruts dans le secondaire sont inférieurs de presque 30 % dans les pays touchés par des conflits et sont bien moins élevés pour les filles. Toutefois, le secteur de l'éducation ne bénéficie que de 2 % de l'ensemble de l'aide humanitaire. Les tendances indiquant que nombre des pays et communautés les plus pauvres du monde seront confrontés à la double menace que représentent les changements climatiques et les conflits violents se font préoccupantes. Bien qu'il ressorte de certaines études que l'amélioration de l'éducation dans le primaire et le secondaire réduit les conflits, de nombreux gouvernements n'ont pas fait de l'éducation une priorité<sup>6</sup>;

c) **Information de ceux qui ne sont pas informés** : La difficulté d'informer ceux qui ne le sont pas se faisant de plus en plus évidente, il est

<sup>5</sup> Banque mondiale, *Global Monitoring Report: Improving the Odds of Achieving the MDGs* (Rapport de suivi mondial : améliorer les perspectives d'atteindre les OMD), Washington, 2011.

<sup>6</sup> Save the Children, *Where peace begins: Education's role in conflict prevention and peacebuilding* (Là où commence la paix : le rôle de l'éducation dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix), Save the Children Alliance, Londres, 2008.

nécessaire d'améliorer le recueil et l'analyse de données ventilées par sexe, âge, handicap et lieu (comme par exemple les données provenant d'enquêtes sur les ménages) afin de mieux cerner les tendances et les causes de l'abandon scolaire et de concevoir des stratégies plus ciblées pour les enfants, les jeunes et les adultes les plus marginalisés;

d) **Qualité** : Du fait de l'amélioration de l'accès à l'enseignement scolaire de base, les efforts portent moins sur les aspects quantitatifs de l'éducation tels que l'accès et le suivi de cours formels et davantage sur des aspects qualitatifs comme la qualité de l'éducation, le niveau d'instruction et la diversification sociale de l'accès à ce type d'enseignement. L'amélioration s'est également traduite par un intérêt accru pour l'enseignement secondaire, technique et supérieur, qui a mis en évidence les questions de persévérance scolaire et de transition entre les différents niveaux d'enseignement et les problèmes de priorités politiques et de répartition des ressources dans ce domaine;

e) **Éducation de la main-d'œuvre** : La crise financière a fait des questions du chômage des jeunes et de la formation professionnelle des problèmes qu'il est urgent de résoudre dans de nombreux pays développés et en développement. Le nombre de jeunes chômeurs a atteint 75 millions en 2010. Bien que ce chiffre soit impressionnant, avec l'adoption de mesures appropriées, les nombreux jeunes qui sont au chômage peuvent avoir la possibilité de faire une contribution importante à la croissance économique des pays et à leur dynamisme à long terme. Si l'on veut parvenir à ces résultats, il importe de poursuivre les investissements à long terme dans une éducation et une formation de qualité, et notamment de fournir des possibilités d'éducation non scolaire et de renforcer les compétences de manière à ce qu'elles tiennent compte de l'évolution des marchés mondiaux; de davantage investir dans l'enseignement secondaire, en accordant une attention toute particulière aux adolescents; et en restructurant les programmes de façon à mieux répondre aux besoins de la main-d'œuvre et à mieux les adapter à d'autres niveaux d'éducation. De vastes partenariats entre les gouvernements, les organisations patronales, les syndicats et autres parties prenantes sont également nécessaires pour promouvoir un travail décent pour les jeunes femmes et hommes;

f) **Financement** : Les problèmes que connaissent les gouvernements pour financer l'éducation sont de plus en plus évidents et l'intérêt porté à une utilisation plus efficace des ressources limitées dont ils disposent s'accroît. Un nombre croissant des pauvres vivant dans les nouveaux pays à revenu intermédiaire, il est nécessaire de mieux justifier l'emploi des ressources publiques destinées à l'éducation et de trouver des moyens de compléter ces ressources en renforçant les capacités de financement et en établissant de nouveaux partenariats avec des acteurs non étatiques. Il est également essentiel de continuer à promouvoir l'accroissement de l'aide publique au développement, notamment pour améliorer l'éducation des filles et faciliter l'accès à l'éducation dans les zones rurales et les États fragiles.

58. Les partenaires de développement se multipliant et se diversifiant, la dynamique de la coopération internationale s'est sensiblement modifiée au cours de la décennie écoulée. Cela signifie qu'il est possible d'apporter une aide accrue à l'éducation mais également qu'il faut améliorer en permanence la coordination et l'alignement sur les priorités nationales.



### C. Examen du programme international d'éducation

59. Alors que nous approchons de la date cible de 2015, des processus mondiaux sont mis en œuvre pour examiner l'expérience acquise jusqu'à ce jour et commencer à définir les programmes d'éducation de l'avenir. Plusieurs questions sont à l'étude dans le cadre de l'examen en cours des objectifs du Millénaire pour le développement 2000-2015, notamment la forme et la teneur du programme de développement futur et la manière dont elles sont reliées.

60. S'agissant des processus, l'étude porte en partie sur la valeur ajoutée qu'apporte la définition d'objectifs au niveau international au motif que ces objectifs mondiaux passe-partout peuvent être considérés comme plus ou moins adaptés aux pays en fonction de leurs problèmes spécifiques de développement. Dans le domaine de l'éducation, les cibles relevant de l'objectif général visant à améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables, notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture, le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante (objectif n° 6), ne peuvent être réalistement définies qu'au niveau national. Cette approche se fonde sur l'hypothèse que chaque pays a sa vision propre, en évolution constante, de ce qu'est une éducation de qualité en termes de fonctionnement du système et de pertinence de l'apprentissage dans chaque situation spécifique de développement. C'est cette vision qui peut sous-tendre le processus de définition nationale des cibles et de sélection ultérieure des indicateurs permettant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif global. Il convient également de s'assurer que la barre n'a pas été placée trop bas et que les objectifs nationaux de qualité répondent à certaines normes.

61. Un autre enseignement tiré de la définition de cibles globales dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement et de l'EPT est qu'elle encourage la communication de données nationales agrégées et masque ainsi la portée des inégalités et des disparités au sein des pays. Compte tenu de la préoccupation qu'inspire l'équité et du fait que l'accent est de plus en plus mis sur la réduction d'inégalités qui vont croissant partout dans le monde, la définition de cibles au niveau national permettrait de communiquer des données ventilées non seulement par sexe ou lieu mais également d'autres facteurs susceptibles de contribuer à la marginalisation comme l'âge, l'appartenance ethnique et le handicap. Il faut également s'efforcer de lutter dans toute la mesure possible contre les images stéréotypées des rôles des femmes et des hommes qui sont susceptibles de limiter les choix en matière d'éducation à tous les niveaux.

62. La nécessité de suivre les progrès accomplis sur le plan national pour ce qui est de la réalisation des objectifs en matière d'éducation grâce à des données mieux ventilées concerne une autre dimension du débat sur les objectifs du Millénaire pour le développement qui a trait à l'accent mis sur les indicateurs de résultat. L'équité et la qualité de l'éducation constituant les deux grands sujets de préoccupation, l'intérêt s'est graduellement porté sur les réalisations obtenues, en particulier les résultats d'apprentissage, notamment leur répartition au sein de la société. Partant du principe que le programme international d'éducation est un travail inachevé, et que les indicateurs supplétifs traditionnels tels que les effectifs par enseignant, la proportion d'enseignants qualifiés et le nombre moyen d'années de scolarité ne suffisent pas pour évaluer la qualité de l'éducation et sa contribution à un développement intégré, l'accent est davantage mis sur l'apprentissage et ce qui est

véritablement appris (les connaissances et les compétences) que sur la seule participation aux processus éducatifs.

63. Parce que l'accent a été mis récemment sur l'apprentissage et que l'intérêt s'est porté sur les évaluations à grande échelle des résultats d'apprentissage, le fait que ces évaluations ne mesurent qu'une partie limitée des aptitudes cognitives risque d'être négligé. Il faudrait en outre que les évaluations de l'apprentissage se fondent sur les situations et les besoins locaux si l'on veut qu'elles soient applicables aux processus éducatifs nationaux. Qui plus est, les évaluations normalisées de l'apprentissage et les évaluations d'impact sont lucratives et il existe un risque que la dépendance des pays les plus tributaires de l'aide vis-à-vis des pays développés pour la conception de ces outils se perpétue.

64. Il pourrait être utile par exemple de mettre davantage l'accent sur les indicateurs de méthode nationaux, susceptibles de s'avérer plus adaptés pour rendre compte : a) des efforts déployés à l'échelon national pour évaluer l'acquisition des connaissances ainsi que sa répartition sociale aux divers niveaux éducatifs; et b) de l'utilisation de ces données pour la mise au point d'interventions stratégiques visant à améliorer l'acquisition générale de connaissances et assurer une répartition plus équitable. Grâce à ces indicateurs de méthode, la responsabilité des autorités nationales chargées de l'éducation serait davantage mise en jeu s'agissant des bénéfices des investissements publics dans l'éducation. Ils permettraient également de se faire une idée de la trajectoire des pays. L'un des problèmes associés aux objectifs du Millénaire pour le développement et à ceux de l'EPT est que ceux-ci portent principalement sur la réalisation par les pays d'objectifs donnés et ne tiennent pas dûment compte du rythme des progrès accomplis. L'examen du taux d'amélioration est important, en particulier pour les pays qui font des progrès rapides mais partent de très bas.

65. Il est nécessaire en outre, du fait de la crise économique mondiale actuelle et du taux de chômage massif des jeunes qui en découle, d'établir des alliances stratégiques permettant d'offrir un accès plus adapté à l'éducation aux jeunes et de répondre à la demande de main-d'œuvre qualifiée. Il convient de renforcer la collaboration entre l'OIT, l'UNESCO, l'ONUDI et la Banque mondiale de manière à mieux articuler la formation et l'enseignement techniques et professionnels, les études supérieures et le monde du travail. Il ne faut pas seulement offrir davantage de débouchés aux jeunes dans le secteur structuré, il convient également de mettre sur pied des programmes de formation et de suivi personnalisé afin de les aider à cerner les idées qui ont un potentiel de croissance au sein de leur communauté, à accéder au financement des jeunes entreprises et à développer leurs entreprises.

66. Au nombre des exemples de formation professionnelle réussie figure le programme d'assurance de la qualité de l'éducation, de la formation et de la recherche en matière de tourisme de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) en Afrique, qui a été mis au point en partenariat avec six établissements d'enseignement afin de faciliter la coopération dans ce domaine entre l'Afrique et l'Europe. L'OMT a également soutenu un programme promouvant des écoles facilitant le tourisme et respectueuses de l'environnement qui s'efforce de faire du tourisme un outil de réduction de la pauvreté en assurant une interaction plus étroite entre les étudiants et leur environnement et en leur fournissant une formation spécifique leur permettant de jouer un rôle de premier plan au sein de leur communauté.

## **D. Au-delà du programme international d'éducation : nouvelles tendances pour l'avenir de l'éducation**

### *Croissance exponentielle de l'information et évolution de sa nature*

67. Avec le développement continu des sociétés du savoir, le taux de production et le volume de l'information continuent de croître de façon exponentielle. L'information utilise de plus en plus des moyens sonores, graphiques et visuels et est de moins en moins dépendante de la transmission de textes écrits. D'après l'Organisation internationale du Travail (OIT), la décennie écoulée a vu une expansion rapide du commerce international des services éducatifs, dont a témoigné la mobilité croissante des étudiants sur le plan international qui aurait augmenté de plus de 80 % entre 1999 et 2007. Le nombre d'étudiants suivant des cours en ligne et bénéficiant d'autres types de programmes offshore a également augmenté régulièrement.

68. La croissance exponentielle du volume de l'information et l'évolution de sa nature remettent en question les notions mêmes de valeur des corps traditionnels de connaissances contrôlés par des établissements d'enseignement légitimes et une élite de spécialistes.

### *De l'enseignement à l'apprentissage*

69. L'éducation formelle mettant traditionnellement davantage l'accent sur l'enseignement que sur l'apprentissage, les systèmes pédagogiques ont surtout porté sur le transfert d'informations et de connaissances de l'enseignant à l'élève. Ce système d'éducation axé principalement sur l'enseignant est fonction du temps, du lieu et de la situation. Avec la multiplication des nouvelles technologies de l'information et des communications et des médias numériques, les sources d'information et de savoir se diversifient et deviennent accessibles au-delà des confins des systèmes d'éducation formels. Au-delà des questions traditionnelles de savoir ce qu'il faut enseigner (la teneur) et comment l'enseigner (les méthodes d'enseignement et d'apprentissage), il s'agit de plus en plus de déterminer quand et où enseigner et apprendre. Compte tenu du fait que l'apprentissage est de plus en plus une activité individuelle menée en dehors des cadres éducatifs formels à différents moments et en différents lieux, le rôle des enseignants devra évoluer et de dispensateurs d'informations et de connaissances, ceux-ci devront se transformer en facilitateurs de l'apprentissage.

70. Le système des Nations Unies a commencé à adapter ses activités à cette évolution majeure. Il convient de mentionner à cet égard le nouveau Partenariat pour l'apprentissage qui fait intervenir des entités des Nations Unies (UNICEF et UNESCO), des fondations privées (par exemple, la Hewlett Foundation), des partenaires de développement, des groupes de réflexion et des établissements universitaires et des ONG internationales dans la mise au point de mesures de l'apprentissage qui permettent d'établir des objectifs de qualité une fois que les objectifs du Millénaire pour le développement auront été atteints, si tant est qu'il existe un accord général sur l'existence de ces objectifs.

71. Il convient de mentionner tout particulièrement la stratégie de réforme de l'éducation lancée le 5 octobre 2011 par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) à l'occasion de la Journée mondiale des enseignants. L'objectif est d'améliorer

l'efficacité et la pertinence du programme d'éducation de l'UNRWA qui concerne 1 demi-million d'enfants palestiniens réfugiés fréquentant quelque 700 écoles. Fondée sur un examen extérieur approfondi, la réforme est axée sur les pratiques pédagogiques et la modification de la dynamique du processus d'apprentissage de manière à répondre aux besoins de l'ensemble des enfants et des étudiants.

*Au-delà de l'alphabétisation fonctionnelle*

72. Bien que des progrès continuent d'être réalisés pour lutter contre l'analphabétisme partout dans le monde et combler les écarts entre les sexes, en particulier chez les jeunes, du fait essentiellement de l'amélioration de l'accès à des systèmes d'éducation de type classique, il existe encore environ 760 millions de jeunes et d'adultes analphabètes<sup>4</sup>. L'analphabétisme continue de représenter un grave problème mais les notions de ce qui constitue un seuil minimum d'alphabétisation fonctionnelle évoluent du fait des progrès de la science et de la technique. Il est par conséquent important d'examiner les différentes formes d'utilisation de l'information et des médias nécessaires pour une pleine intégration dans la société du savoir actuelle. Non seulement les compétences associées à l'utilisation des nouveaux médias numériques deviennent-elles plus complexes, mais le vocabulaire créé pour les comprendre s'accroît presque quotidiennement. Certains ont par conséquent avancé que l'écart entre ceux dont l'alphabétisation est fonctionnelle et ceux dont l'alphabétisation est complète se creuse. Au-delà des définitions minimalistes de ce que constitue savoir lire, écrire et compter, les études relatives à l'éducation doivent aborder la question de l'utilisation adéquate de l'information et des médias à l'ère numérique.

*L'apprentissage tout au long de la vie : au-delà du paradigme éducatif fondé sur la salle de classe*

73. Bien qu'une grande partie de l'apprentissage ayant pour cadre l'éducation de type classique ait lieu notamment à l'école et à la maison et prenne la forme de devoirs, de lecture et de préparation aux examens, l'espace physique défini par la salle de classe demeure un élément central des systèmes éducatifs formels à tous les niveaux. Même si le paradigme de l'apprentissage tout au long de la vie n'est pas nouveau<sup>7</sup>, l'évolution récente de la situation en termes d'accélération continue des progrès technologiques et scientifiques, la volatilité croissante du marché du travail, la croissance exponentielle et l'évolution de l'éducation, l'érosion progressive du monopole de l'autorité détenue par des sources traditionnelles de savoir telles que les enseignants, les professeurs et les spécialistes et la tâche de plus en plus ardue qui consiste à prévoir l'avènement de nouvelles professions et des compétences qui y sont associées renforcent la pertinence de l'éducation tout au long de la vie.

*De la teneur de l'apprentissage à l'évaluation et à la validation de l'apprentissage*

74. Le fait que l'importance de l'apprentissage et de la remise à niveau en dehors des systèmes d'éducation et de formation de type classique soit de plus en plus reconnue soulève la question de l'évaluation et de la validation des savoirs acquis de

<sup>7</sup> Voir *Learning to be: A Holistic and Integrated Approach to Values – Education for Human Development* (Apprendre à être : approche holistique et intégrée des valeurs : l'éducation pour le développement humain), Paris, 1972.

façon autonome, grâce aux pairs ou en cours d'emploi. L'accent, qui était traditionnellement mis sur la teneur des programmes d'éducation et les méthodes d'enseignement et d'apprentissage, est désormais davantage mis sur l'évaluation et la validation des connaissances et des compétences, quelle que soit la manière dont elles ont été acquises.

## V. Conclusion et recommandations

75. Le présent rapport est la preuve de l'importance que le système des Nations Unies accorde dans le cadre de son programme de développement à l'éducation et aux objectifs de l'Éducation pour tous. Il montre également qu'il convient de redoubler d'efforts pour réaliser le droit de chacun, et notamment des pauvres, à l'éducation tout en facilitant la transition des pays vers une éducation de meilleure qualité et en les aidant à mettre davantage l'accent sur l'apprentissage. Ces efforts ne peuvent être le seul fait des gouvernements et des Nations Unies. Il est essentiel de créer des partenariats au sein du système des Nations Unies ainsi qu'avec d'autres parties prenantes pour renforcer autant que faire se peut les capacités et permettre à toutes les parties d'avoir un effet de levier plus important. Ce n'est que par une approche coordonnée et intégrée que les graves problèmes qui se font jour pourront être réglés. L'initiative globale du Secrétaire général en faveur de l'éducation peut créer une nouvelle dynamique à cet égard.

76. Lorsqu'il examinera le rôle joué par le système des Nations Unies dans la mise en œuvre des objectifs internationaux en matière de développement et des engagements pris en matière d'éducation, le Conseil économique et social pourra tenir compte des recommandations suivantes :

a) Le système des Nations Unies devrait être invité à mieux faire connaître le programme international d'éducation et à optimiser les résultats obtenus en matière d'éducation et disposer des moyens nécessaires à cet effet;

b) Il faudrait que le système des Nations Unies soutienne les efforts déployés par le Secrétaire général, notamment par le biais de l'Initiative mondiale en faveur de l'éducation, de manière à imprimer un élan à un mouvement global visant à assurer à tous une éducation de qualité, adaptée et intégrée d'ici à 2015, et notamment atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et ceux de l'initiative Éducation pour tous, et faire avancer par là même le programme de développement dans son ensemble;

c) Une attention toute particulière devrait être accordée aux facteurs de marginalisation dans l'éducation tels que le sexe, l'âge, le lieu et le handicap, l'accent étant mis tout spécialement sur les femmes et les filles vivant en milieu rural;

d) Il importe de déployer des efforts concertés pour améliorer le recueil et l'analyse de données relatives à l'éducation ventilées par sexe, âge, handicap, lieu et autre facteur pertinent de façon à concevoir des politiques et à les mettre en œuvre, les suivre et les évaluer avec efficacité;

e) Le système des Nations Unies devrait davantage aider les pays à faire en sorte que des rôles stéréotypés des hommes et des femmes, susceptibles de limiter les choix à tous les niveaux de l'enseignement, ne se perpétuent pas;

f) Il conviendrait de trouver des synergies entre les entités des Nations Unies qu'intéressent l'alimentation, la santé et l'éducation afin d'améliorer le taux de scolarisation, le maintien à l'école, la participation et les résultats des filles et des garçons et d'optimiser les interventions menées en faveur des enfants;

g) Il conviendrait que tous les acteurs, en particulier les entités des Nations Unies présentes sur le terrain, fassent davantage pour assurer la réalisation du droit à l'éducation lors des crises humanitaires, en particulier dans les pays pauvres touchés par des conflits, et veiller à ce que ce droit devienne partie intégrante de toute stratégie de redressement, tant immédiate qu'à long terme;

h) Les questions du chômage des jeunes et du perfectionnement de leurs compétences dans le cadre de la crise financière devraient être dûment prises en compte dans les travaux des organismes des Nations Unies. La collaboration entre les entités des Nations Unies qu'intéressent l'économie et l'éducation devrait être renforcée afin de faciliter l'articulation entre la formation technique et professionnelle, l'enseignement supérieur et le monde du travail et de promouvoir l'esprit d'entreprise chez les jeunes;

i) Il conviendrait de prendre davantage conscience du fait que le système des Nations Unies ne met pas seulement en place des cadres mais qu'il facilite également la création de partenariats avec toute une série d'acteurs, en particulier les organisations non gouvernementales et le secteur privé, afin de renforcer la confiance entre ces acteurs;

j) Il faudrait que le système des Nations Unies facilite la création de partenariats, améliore le choix des partenaires et les processus de participation, mette davantage l'accent sur l'impact, la transparence, la cohérence, la responsabilisation et la durabilité et renforce les capacités de son personnel à cet effet;

k) Il importe que le système des Nations Unies mette en commun les bonnes pratiques et les enseignements tirés des partenariats en matière d'éducation afin d'identifier les modèles de partenariats ayant donné des résultats satisfaisants et de les transposer, d'économiser les ressources et de renforcer autant que faire se peut les synergies et de créer les conditions permettant une transposition à une plus grande échelle;

l) Il faudrait que le Conseil lui-même continue de servir de forum d'examen des partenariats et de leur rôle dans l'application du programme de l'ONU en matière de développement sous tous ses aspects, en particulier lors du débat qu'il consacre aux questions de coordination; ces débats devraient fournir une orientation stratégique pour l'établissement de partenariats dans les domaines prioritaires clefs;

m) Lorsqu'il faut déterminer les possibilités d'action, il importe d'avoir une vision générale des besoins portant aussi bien sur les soins à apporter aux jeunes enfants et l'éducation que sur l'alphabétisation des jeunes et des adultes, le perfectionnement des compétences professionnelles et l'amélioration de la qualité et de la pertinence des apprentissages fondamentaux;

n) Il conviendrait d'inviter les entités compétentes des Nations Unies à évaluer les tendances qui se font jour en matière d'éducation, en particulier l'importance accrue accordée à l'apprentissage et l'utilisation des technologies de l'information et des communications dans les processus éducatifs, et d'analyser leurs incidences sur la forme et la teneur des politiques relatives à l'éducation aux niveaux national et mondial;

o) Il conviendrait d'accorder une attention appropriée aux dimensions susmentionnées des processus consacrés à la définition du programme de l'ONU en matière de développement au-delà de 2015.

---